

l'Assemblée Législative, donnant à toutes les sectes protestantes le droit de tenir les registres de l'état civil de la même manière et avec la même sanction légale que l'église catholique et les églises d'Angleterre et d'Ecosse, déclarait dans une adresse à ses électeurs, à l'encontre de la volonté arbitraire du gouverneur, sa croyance inaltérable que les hommes n'ont de comptes à rendre en matière de religion qu'à leur créateur et non pas aux pouvoirs civils.

Bien que les vues de LaFontaine et de Papineau fussent si différentes et bien que tous deux se fissent les champions de politiques adverses, le grand principe pour lequel ils luttèrent était en réalité essentiellement le même: le principe de la souveraineté populaire et le contrôle du pouvoir exécutif par les représentants du peuple. Je n'ai pas dessein d'entrer ici dans tous les détails de la grande lutte qui devait se terminer par le triomphe de LaFontaine et de Baldwin; c'est là matière à un ouvrage historique entièrement distinct. Il me suffira de dire que, si déguisée qu'ait été cette lutte sous diverses formes, le conflit engagé dès 1774, et qui se poursuivit jusqu'en 1848, au milieu de péripéties acharnées et héroïques, fut en réalité, ainsi que l'a fait remarquer un éminent homme d'Etat canadien, le combat même du peuple pour obtenir le contrôle du pouvoir exécutif.¹⁴ "La constitution de 1774," a dit cet homme d'Etat, en parlant des libertés acquises par les Canadiens-Français, "nous donnait la représentation, mais non pas la liberté. La constitution de 1791 assura au peuple des pouvoirs plus étendus, mais cependant nous restions toujours privés de la liberté. L'Acte d'Union nous redonna la représentation, mais cette constitution était remplie de graves périls et entachée de criantes injustices. La liberté n'était pas là, et nous ne pouvions l'obtenir qu'alors que le pouvoir exécutif serait soumis au contrôle populaire."

Durant la période de dix ans allant de 1841 à 1851, LaFontaine conduisit une lutte persistante et énergique pour la reconnaissance des droits de ses compatriotes et pour le contrôle populaire du pouvoir exécutif. Il eût été évidemment impossible à LaFontaine d'obtenir le moindre succès en ce sens sans l'aide et la coopération des réformistes du Haut-Canada. Alors que chacune des provinces avait ses griefs spéciaux et particuliers, il y en avait un qui fournissait un terrain d'action en commun, et c'était la prétention du gouverneur d'agir indépendamment de la volonté du peuple. Ce fut la demande pour la souveraineté populaire, pour le contrôle du pouvoir exécutif par les représentants du peuple, qui cimentait l'union entre Baldwin et LaFontaine. Jusqu'alors les réformistes du Bas-Canada avaient dirigé

¹⁴ F. D. Monk: Discours prononcé lors de la pose de la première pierre du monument LaFontaine, à Montréal, le 24 juin 1908.